

22

EXACOMPTA

60	mini-gourdes sucrées à 0,90	54,00
Total =		54,00.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).